

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*Le Ministre*

Paris, le 15 octobre 2014  
N° 9584 DEF/

DECISION

Le Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, qui fixe le nouveau format d'armée, la loi n°2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 ainsi que les travaux de rationalisation de l'environnement des forces confiés aux grands subordonnés, conduisent à une adaptation de l'organisation des armées, directions et services dans une logique d'efficacité et de respect de leurs spécificités. Celle-ci a fait l'objet d'une présentation en début d'année au travers des rencontres « 2020, la Défense ensemble ».

C'est dans ce cadre qu'interviennent les mesures de restructuration pour l'année 2015, comportant des dissolutions, des réorganisations d'unités et des transferts géographiques, ainsi que des mesures relatives aux projets des armées et services, qui sont décrites dans les annexes jointes. Les référentiels d'effectifs en organisation (REO) intégreront les conclusions des chantiers ministériels en cours au sein des armées, directions et services, tels que le projet du service de santé des armées et celui du service du commissariat des armées. Ils prendront en compte, en outre, les travaux relatifs aux forces prépositionnées et à l'outre-mer (forces de présence et de souveraineté), qui nécessitent des études complémentaires sur le plan capacitaire.

Par ailleurs, les mesures de restructuration du service des essences des armées et du service interarmées des munitions, découlant des projets de service et indépendantes de l'évolution du stationnement des armées et autres directions, sont précisées sur la période 2015-2019.

Le ministère de la défense prend ainsi part aux efforts de la Nation pour maîtriser les dépenses publiques. Les mesures décidées permettront la réalisation des déflations d'effectifs du ministère à hauteur de 7 500 emplois pour 2015 conformément à la loi de programmation militaire (33 675 emplois sur la période 2014-2019).

Je mesure les conséquences de ces restructurations sur la condition du personnel civil et militaire de la défense. Afin d'assurer une mise en œuvre individualisée des mesures d'accompagnement, un arrêté fixant la liste des opérations de restructuration ou de rationalisation du ministère de la défense, sera publié avant le 31 décembre 2014. Il donnera la liste exhaustive et détaillée des organismes comportant des emplois pouvant bénéficier du plan d'accompagnement des restructurations et ouvrant droit à certaines indemnités de restructuration.

Ces mesures de restructuration seront présentées et expliquées dans chaque armée, direction et service à l'ensemble du personnel civil et militaire concerné ainsi qu'aux organisations représentatives lors des comités techniques de réseau (CTR).



Jean-Yves LE DRIAN